

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 07

Réunion Plénière : **Mardi 07 octobre 2020**

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM Gérard BORGONI - Jean-Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Guy BOUCHON – Patrick FAUTRAD

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

Additif à la réunion plénière du 29 septembre 2020 : assiste à la réunion M. Michel BRUNET

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
 - *Information relative aux surclassements*
 - *Information*
-

CORRESPONDANCE

• **F.F.F**

- Note de la Direction Juridique lors de manquements aux règles sanitaires. Noté

- Communication de la Direction Juridique relative aux délégations des Ligues régionales en vue de l'Assemblée Fédérale du 12 décembre 2020.

- Procès-Verbal du BELFA en date du 30 septembre 2020. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE :

- Informant de la décision du Comité de Direction lors de sa réunion du 04 juin 2020 pour mener à son terme la Coupe Méditerranée séniors 2019/2020 lors de la présente saison et rappel du tirage au sort des ¼ et ½ finales effectué le 04 mars 2020.

• CLUBS :

- **TARADEAU** : Concernant les mesures sanitaires prises par la Préfecture du Var. Cette mesure ne concerne que les lieux clos.

- **FA FREJUS** : Informant que l'accès aux vestiaires est interdit par la Mairie de FREJUS. Noté.

• DIVERS :

- **DDCS 83** : Protocole COVID a adopté en cas de cas positif dans un établissement sportif. Noté.

- **FONDACTION FOOTBALL** : Lancement de la 13^{ème} édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Cet appel à candidature est ouvert à partir du 01 octobre 2020 et s'adresse à l'ensemble des clubs de Football amateur et à pour objectif de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place. Date de clôture le 14 décembre 2020.

- **Mme Isabelle PAPAIN** : Démissionnant de son poste de Secrétaire du club de ST ZACHARIE. Noté.

- **MAIRIE DE TOULON** : Informant qu'aucune modification de planification des sites ne sera pris en compte jusqu'au 18 octobre 2020. Les prochaines programmations ou modifications seront prises en compte à compter du 25 octobre 2020. Transmis à la Commission Féminines et Féminisation

ADDITIF A LA FORMATION DES COMMISSIONS

- **Commission Révision des Textes** : M. Michel BRUNET

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JOUEUR EN CATEGORIES SUPERIEURES

- CRITERIUM : participation joueurs U18, U19 et U20
- U19 : participation des joueurs U19 et U18 et **3 joueurs U17 surclassés (Article 73.2 des RG)**
- U18 : participation des joueurs U18 et U17 et **3 joueurs U16 surclassés**
- U17 : participation des joueurs U17 et U16 et **3 joueurs U15 surclassés**
- U16 : participation des joueurs U16 et U15 et **3 joueurs U14 surclassés**
- U15 : participation des joueurs U15 et U14 et **3 joueurs U13 surclassés**
- U14 : participation des joueurs U14 et **3 joueurs U13**

INFORMATIONS

- Les championnats Futsal District seront disputés à Huis Clos jusqu'au 31 octobre 2020. Pour les championnats Futsal Ligue et District qui se disputeront le même jour dans le même gymnase, le Huis Clos ne sera pas demandé.

- Dans cette période de crise sanitaire les dispositions de l'article 48 des R.S du District ne s'appliquent plus. Il faut tenir compte des instructions données par la Ligue. Il est donc demandé aux clubs visiteurs d'arriver au stade déjà en tenue et de repartir dès le coup de sifflet final sans prendre de douche.

- Rendez-vous avec le club de l'AS BRIGNOLES, le Collège privé Jeanne D'Arc et l'Adjoint aux sports. de BRIGNOLES pour l'organisation d'une classe Foot : avis favorable du Comité de Direction

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son fonctionnement, le District du Var est amené à solliciter une aide financière auprès d'organismes. Pour ce faire, le Comité de Direction désigne Monsieur Pierre GUIBERT, Président du District du Var, à valider et signer les conventions.

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.**

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

*Prochaine réunion de bureau
le mardi 13 octobre 2020*

**Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**